

# L'étude linguistique du conditionnel en français : état des lieux thématique et bibliographie rétrospective (2000-2015)

Autor(en): **Weerd, Jessica van de / Dendale, Patrick**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **81 (2017)**

Heft 321-322

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-842263>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## L'étude linguistique du conditionnel en français. État des lieux thématique et bibliographie rétrospective (2000-2015)

Cet article se veut tout d'abord un complément à la «Bibliographie spécialisée sur le conditionnel en français», publiée en 2001 par Dendale / Veters, où avaient été réunies 147 références d'études sur le conditionnel parues entre 1861 et 2000. À ces 147 références d'études, couvrant une période de 140 années, nous ajouterons ici 91 références couvrant une période près de dix fois plus courte, 16 ans (2000-2015). C'est dire l'envol que l'étude du conditionnel a pris en linguistique ces dernières années. Avant de donner les listes thématique et alphabétique des références, nous proposons quelques aperçus quantitatifs des études publiées depuis 2000, de même qu'un survol des thématiques qui y sont traitées.

### 1. Quelques chiffres sur le nombre et le type de publications pour la période 2000-2015

Comme le montre la Figure 1, la répartition des 91 études de cette bibliographie sur la période 2000-2015 est fort inégale, avec deux points culminants, en 2001 et 2012 :

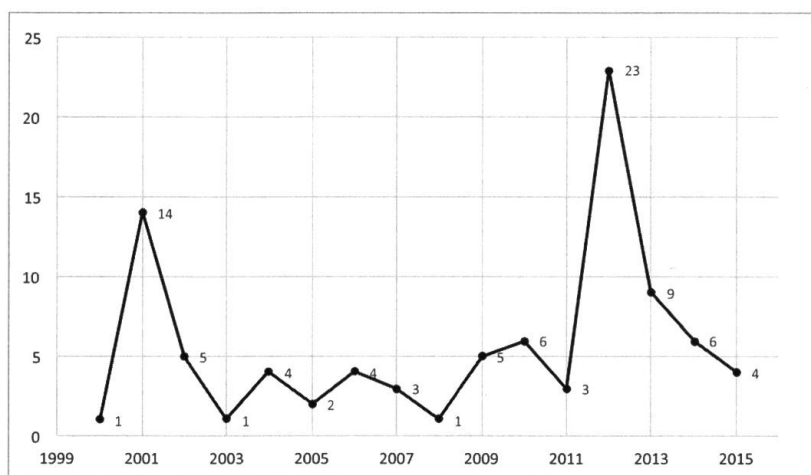


Figure 1. Nombre de publications sur le conditionnel par année (2000-2015)

Pour 2001, la montée en flèche s'explique par la parution du volume collectif *Le conditionnel en français* (Dendale / Tasmowski 2000), qui contient 13 des 14 études publiées cette année (y compris la bibliographie rétrospective de Dendale / Veters, dont cette étude constitue un premier complément). Le deuxième pic, en 2012, s'explique en partie par la parution d'un autre volume collectif sur le conditionnel, numéro thématique de *Faits de langue* dirigé par Jacques Bres, Sophie Azzopardi et Sophie Sarrazin, intitulé *Ultériorité dans le passé, valeurs modales, conditionnel* (7 des 23 études parues cette année-là). Parmi les autres travaux publiés cette même année, quatre sont également signés Jacques Bres, seul ou en collaboration avec Sophie Azzopardi; trois sont signés Reet Alas – sa thèse de doctorat, qui compare le conditionnel français à celui de l'estonien et deux articles – le tout se complétant de plusieurs études d'auteurs qui avaient déjà publié précédemment sur le sujet: Patrick Dendale, Hans Kronning, Agnès Provôt et Corinne Rossari.

Si on neutralise le nombre des publications des deux volumes collectifs, qui faussent un peu les «tendances normales», on obtient le graphique suivant (Figure 2), où la ligne pointillée indique la tendance, qui reste – c'est cela qui est remarquable – toujours croissante.

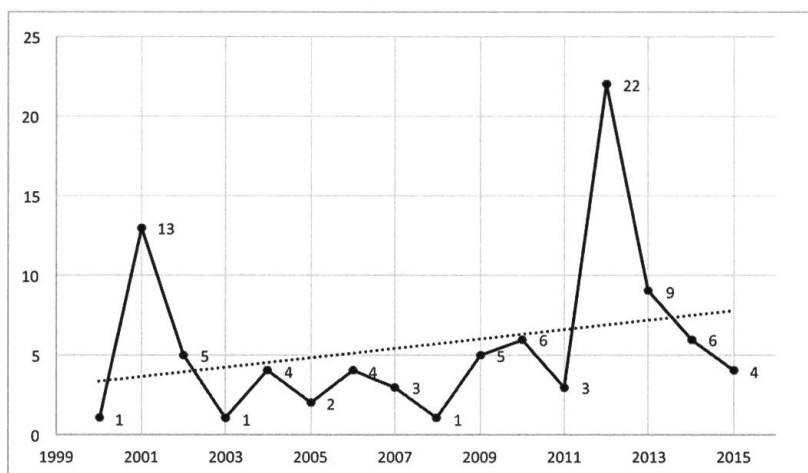


Figure 2. Tendence moyenne croissante dans le nombre de publications sur le conditionnel

Si l'on regarde les supports de ces 91 publications, on note que 80 sont des articles de revues et de collectifs, 11 des ouvrages (monographies, thèses, volumes collectifs et numéros thématiques de revue). La Figure 3 montre le détail:

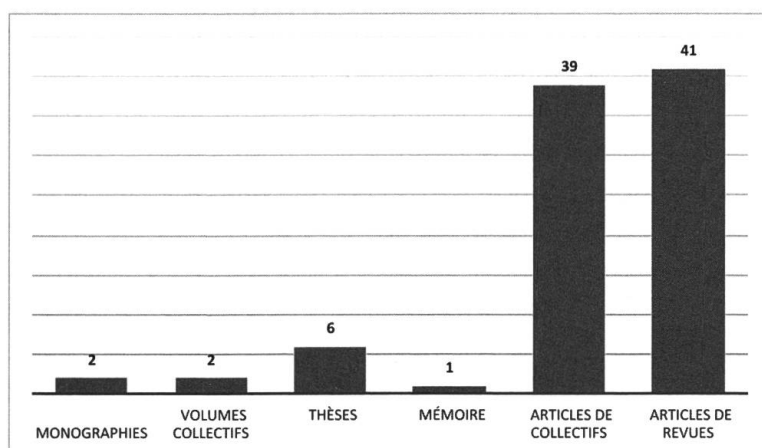


Figure 3. Répartition des publications selon le support

## 2. Le « petit monde » des spécialistes du conditionnel français pendant la période 2000-2015

Le survol des références montre que pour la période 2000-2015, 54 auteurs ont travaillé et publié sur le conditionnel<sup>1</sup>. Par ordre alphabétique, il s'agit de:

Abouda	De Mulder	Lauze	Rossari
Alas	Dendale	Lessan Pezechki	Sarrazin
Andrei	Desclés	Lindemann Pedersen	Soutet
Azzopardi	Dreer	Melis	Sullet-Nylander
Baeyens	Foullioux	Merle	Tasmowski
Begioni	Gosselin	Moeschler	Treikelder
Borillo	Grabar	Nølke	Vatrican
Bourova	Haillet	Pagani-Naudet	Vet
Bres	Howell	Patard	Vetters
Camussi-Ni	Kampers-Mahne	Popescu	Vidal
Caudal	Korzen	Portine	Wilhelm
Celle	Kreutz	Provôt	Wilmet
Coltier	Kronning	Reboul	
D'Hulst	Lanly	Rocchetti	

<sup>1</sup> Pour la lisibilité de la liste – où sont évidemment intégrés aussi bien les second et éventuel troisième auteurs que le premier – nous nous sommes limités à ne donner que les noms de famille.

### 3. Présentation des thématiques de ces publications

Si l'on regarde maintenant les thématiques de ces 91 études, on peut distinguer, à un premier niveau, des études (50) portant sur tel ou tel emploi particulier du conditionnel – emploi temporel, emploi d'éventualité, emploi épistémique (cf. plus loin sous § 3.2) – à côté d'études (41) portant sur le conditionnel « en général ». Regardons-les de plus près.

#### 3.1. Aperçu global du contenu des études portant sur le conditionnel « en général »

Les études qui portent sur le conditionnel « en général » traitent: (A) de l'évolution diachronique de la forme et du sens de ce tiroir, (B) de sa valeur unique ou invariante, (C) de son statut grammatical: temps ou mode?, (D) des différences sémantiques entre ses (groupes d')emplois, (E) de sa spécificité et de ses différences par rapport à des marqueurs sémantiquement équivalents dans d'autres langues, (F) de plusieurs de ces thématiques à la fois (nous les appelons « travaux d'ensemble » dans la Figure 4). Puis, il y a encore (G) quelques études (appelées « autres »), qui n'entrent dans aucune de ces six catégories précédentes. La Figure 4 montre leur répartition.

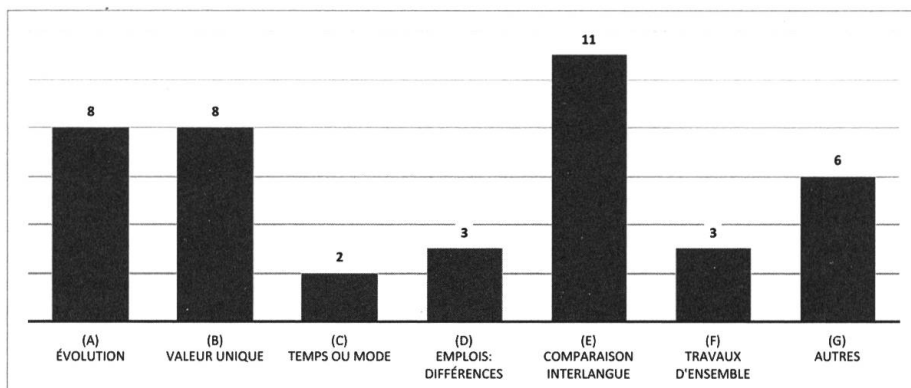


Figure 4. Répartition des études « générales » sur le conditionnel selon leurs thématiques

Regardons de plus près ces thématiques et les études où elles sont traitées.

#### (A) *Évolution de la forme et du sens du conditionnel*

L'hypothèse la plus connue et la plus communément acceptée sur l'origine morphologique du conditionnel en français pose que cette forme verbale provient de la périphrase latine « infinitif + *habebam* / *habebas* / *habebat* / *habebamus* / *habebatis* / *habebant* », que l'auxiliaire HABERE a perdu petit à

petit son sens plein, que le radical de l'auxiliaire a fini par disparaître pour devenir pure terminaison. C'est ainsi que se serait créée la forme \*CANTEREAM – reconstruction des linguistes –, forme qui a donné *chantereie*, puis *chanterois* et pour finir *chanterais*.

En 2002, André Lanly reprend – en réponse au compte rendu fait par Stéphane Marcotte (1999) du livre de Lanly, *Deux problèmes de linguistique française et romane* (1996) – l'hypothèse qu'il avait présentée en 1958, selon laquelle l'origine du conditionnel serait toute différente. Celui-ci, selon Lanly, se serait formé à partir du subjonctif imparfait latin *cantarem*, subjonctif qui aurait ensuite été remplacé par la terminaison *-éa* (*cantaréa*), qui se trouvait dans la subordonnée en *si*. Cette forme aurait évolué ensuite phonétiquement vers une forme en *-eie* (*chantereie*), qui est devenue notre conditionnel actuel (*chanterais*).

Les autres études rassemblées dans cette rubrique (A) traitent d'autres aspects, qui ont tous à voir avec l'évolution du conditionnel: son nom, son statut grammatical, ses emplois et valeurs. Certains auteurs étudient pour cela son traitement par les anciennes grammaires du français (Dendale 2012, Pagani-Naudet 2012), d'autres des occurrences dans des corpus (Patard / De Mulder 2012, Patard / Grabar / De Mulder 2015).

Ainsi Patrick Dendale (2012) et Cendrine Pagani-Naudet (2012) présentent un aperçu des dénominations que le conditionnel a eues, de ses valeurs et de son statut, selon les anciennes grammaires du français. Ils montrent tout d'abord qu'avant d'avoir reçu, de façon relativement stable, le nom de *conditionnel*, ce tiroir avait été nommé: *optatif*, *suppositif*, *conjonctif* (ou *subjonctif*) et *potentiel*. Ils montrent ensuite que même si la plupart des grammairiens de l'époque considéraient le conditionnel comme un mode, une minorité le considéraient déjà comme un temps, temps de l'indicatif, position que prennent la plupart des linguistes modernes. Pour ce qui est de la prise en compte des trois valeurs que l'on attribue actuellement au conditionnel en linguistique (voir par exemple, Haillet 1995, Dendale / Tasmowski 2001), les auteurs constatent la frappante domination de la valeur modale hypothétique dans les descriptions grammaticales de sa valeur, face à la valeur temporelle (la première est toujours donnée, la seconde pas nécessairement) et surtout face à la valeur évidentielle ou épistémique, qui n'a été identifiée et reconnue que très tardivement, vers la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle – même si Charles Maupas, en 1607 déjà, avait apparemment repéré cet emploi du conditionnel et cité en tout cas quelques exemples, qui n'ont été suivis que deux siècles plus tard (!) par d'autres exemples dans le cours de langue de Pierre-Alexandre Lemare (1835), condamnés en plus au début comme des usages « vicieux » du conditionnel.

Adeline Patard et Walter De Mulder (2012), eux, étudient l'évolution des usages du conditionnel du latin au français par une analyse d'occurrences attestées dans des textes. Leur étude de corpus rappelle que le conditionnel avait déjà une valeur double (temporelle [futur du passé] et modale [éventualité]) dès le début de l'ancien français. L'usage modal s'est ensuite élargi de deux nouveaux types d'emplois (l'atténuation et les emplois épistémiques ou évidentiels [de conjecture et de reprise à autrui]) (Patard / De Mulder 2012, 35). Il est intéressant de noter que selon les auteurs, les parcours sémantiques des deux emplois épistémiques sont différents: le conditionnel évidentiel (inférentiel) de conjecture aurait «un lien génétique» avec le conditionnel d'éventualité, le conditionnel évidentiel de reprise à autrui serait dérivé du conditionnel futur du passé (Patard / De Mulder 2012, 34).

*(B) Valeur invariante en langue du conditionnel*

Une autre problématique du conditionnel qui a attiré l'attention est la recherche d'un éventuel sens fondamental ou valeur unique, signifié de puissance, invariant sémantique. La recherche d'une valeur unique, invariante, se fonde sur le principe «une forme, un sens» du structuralisme, qui pose que chaque signifiant n'aurait qu'une seule valeur en langue et que les effets de sens en discours naissent de l'interaction de la valeur unique en langue avec des éléments du cotexte. La question ici est de savoir si le conditionnel a bel et bien un tel sens unique fondamental et, si oui, comment on peut le concevoir et formuler de façon à ce que l'on puisse expliquer à partir de là ses divers emplois concrets ou effets de sens en contexte.

*(C) Le conditionnel: temps ou mode?*

La problématique de la recherche d'une valeur unique du conditionnel est liée aussi au débat autour de son statut grammatical. Sujet de débat depuis des années: le conditionnel est-il un temps (qui prend simplement, très souvent, une valeur modale) ou un mode à part? Par rapport à la thématique de la formulation d'une valeur unique, cette question mène à celle-ci: faut-il que la valeur unique soit modale ou (aspecto-)temporelle?

On constate en tout cas que les grammairiens, surtout ceux du XIX<sup>e</sup> siècle, ont défendu massivement (comme le montre une recherche en cours de Dendale / Van de Weerd sur le traitement du conditionnel dans les grammaires) la position d'un conditionnel-mode: le conditionnel diffère des autres modes par le fait qu'il exprime un événement de manière conditionnelle, comme étant lié à une condition, et non de manière absolue, comme le fait l'indicatif par exemple. Les linguistes contemporains, eux, sont plutôt en faveur d'une analyse de ce tiroir comme temps de l'indicatif, un temps, qui a également des

emplois modaux, tout comme d'autres temps de l'indicatif d'ailleurs (futur, imparfait).

Les deux arguments principaux invoqués en faveur de l'hypothèse du conditionnel-temps sont (i) sa morphologie – le conditionnel est composé du morphème du futur (-r-) et de celui de l'imparfait (-ais, -ais, -ait, -ions, -iez, -aient), deux tiroirs qui appartiennent à l'indicatif – et (ii) parallélismes entre le conditionnel et certains autres tiroirs de l'indicatif – le futur et l'imparfait par exemple, qui ne s'emploient pas non plus uniquement pour indiquer une localisation dans le temps, mais qui ont aussi des valeurs modales; par analogie avec ces tiroirs-là, il n'y aurait pas de raison de donner un statut modal au conditionnel.

Ludo Melis (2001), dans sa contribution au volume collectif de Patrick Dendale et Liliane Tasmowski (2001), examine les conséquences qu'il y aurait pour le système verbal en entier à intégrer le conditionnel aux temps de l'indicatif. Il propose pour cela un système (complexe) de séries de traits qui permettent de distinguer le temps conditionnel des autres temps de l'indicatif.

Face à l'alternative « temps ou mode », Audrey Lauze (2008) propose une troisième solution: elle propose de qualifier le conditionnel d'« atemporel ». Pour elle, le conditionnel est une forme verbale qui se situe hors du temps linguistique, étant donné qu'il a toujours besoin d'un cotexte pour situer un procès dans le temps.

#### *(D) Différences entre les emplois du conditionnel*

Les différences entre les grands emplois du conditionnel ont été étudiées d'un point de vue notionnel par Patrick Dendale et Philippe Kreutz (2014), et, dans le cadre d'un type de contexte particulier, dans Pierre Patrick Haillet (2001).

Patrick Dendale et Philippe Kreutz (2014) analysent les différences entre le conditionnel de reprise, le conditionnel de conjecture et le conditionnel d'éventualité à la lumière de deux notions: la prise en charge et la factualité, leur but étant de trouver des éléments qui permettent d'opposer sémantiquement les grandes classes d'emplois de ce tiroir. Ils constatent que les différents types de conditionnel s'opposent par des gradations par rapport à ces deux notions. Ainsi, le conditionnel de reprise exprime la prise en charge par autrui, le conditionnel de conjecture la prise en charge par le locuteur; le conditionnel d'éventualité, lui, exprime la prise en charge par le locuteur, mais uniquement de la relation entre protase et apodose. Le conditionnel de reprise est pour eux « non-factuel », tout comme le conditionnel de conjecture, même si ce dernier se base sur un indice factuel; le conditionnel d'éventualité



est non-factuel quant aux contenus connectés, factuel quant à la relation entre la protase et l'apodose.

Pierre Patrick Haillet (2001) étudie les différences entre les trois types de conditionnel (conditionnel temporel, conditionnel d'éventualité et conditionnel « d'altérité énonciative ») dans le contexte particulier d'interrogations totales directes avec *est-ce que*, avec inversion ou intonatives, en combinaison ou non avec la négation.

(E) *Comparaison du conditionnel avec des équivalents dans d'autres langues*

Dans les 90 études sur le conditionnel réunies pour la période 2000-2015, une dizaine proposent de comparer le conditionnel français avec des marqueurs équivalents dans d'autres langues: l'allemand (1), l'anglais (1), l'espagnol (4), l'estonien (2), l'italien (2) et le persan (1).

Ainsi, Carolina Fouilloux (2006) compare les valeurs du conditionnel français avec celles de l'espagnol, focalisant sur les effets discursifs entraînés par le conditionnel: l'expression des points de vue et des prises de position de ce qu'on dit (réel, irréel, possible, impossible, probable...). Selon l'auteur, le conditionnel en français présente quatre valeurs; le conditionnel en espagnol, cinq. Le conditionnel temporel peut signaler que le locuteur connaît la vérité ou la fausseté de ce qu'il dit. Le conditionnel hypothétique irréel indique une impossibilité de réalisation. Le conditionnel d'altérité énonciative signale que le locuteur emprunte l'information et que cela lui évite de devoir justifier lui-même l'information. Le conditionnel d'atténuation sert à formuler une demande. Enfin le conditionnel épistémique, qui n'existe qu'en espagnol (*Perdería el tren*, «Il aura perdu le train»), exprime une probabilité antérieure.

Dans sa thèse de doctorat, Sophie Azzopardi (2011) compare la valeur en langue et les effets de sens en discours du futur et du conditionnel français avec ceux de l'espagnol. Elle pose que la valeur conjecturale du conditionnel a un fonctionnement différent en français et en espagnol, différence qui a à voir avec leurs contextes d'emploi. En espagnol, le conditionnel conjectural s'utilise pour «diminuer le degré de certitude d'une hypothèse probable ou d'une hypothèse plausible» issue d'un raisonnement abductif ou déductif (Azzopardi 2011, 486); en français, par contre, le conditionnel conjectural serait employé dans les contextes d'hypothèses plausibles issues d'un raisonnement abductif seulement (Azzopardi 2011, 486).

Sophie Sarrazin et Sophie Azzopardi (2012) comparent l'alternance du conditionnel avec la périphrase *aller* + infinitif en français et *ir* + infinitivo en espagnol dans un corpus oral. Elles concluent (i) que la concurrence entre

les deux constructions (conditionnel et périphrase) se trouve essentiellement dans les emplois temporels et (ii) que pour exprimer l'ultérieur du passé, on emploie beaucoup plus fréquemment la périphrase avec *aller* (75 %) que le conditionnel (25 %) et ceci dans les deux langues. En se basant sur ce dernier fait, elles se demandent s'il n'y a pas un changement linguistique en cours, si on n'assiste pas à une évolution où le conditionnel temporel est en voie d'être remplacé par la périphrase *aller* + infinitif / *ir* + infinitivo (Sarrazin / Azzopardi 2012, 67).

### 3.2. Aperçu du contenu des études portant sur un emploi particulier du conditionnel

Les études qui focalisent sur un emploi particulier du conditionnel portent ou bien (A) sur ses emplois temporels (qui indiquent un procès à venir à partir d'un point de repère dans le passé, cf. l'exemple 1); ou bien (B) sur ses emplois d'éventualité (qui situent un état de choses dans un monde imaginé, dépendant ou non d'une condition explicite ou implicite, cf. l'exemple 2); ou bien (C) sur ses emplois épistémiques (qui indiquent tel ou tel aspect de l'état du savoir du locuteur par rapport à l'état de choses décrit, cf. les exemples 3 et 4).

- (1) Corinne m'a dit qu'elle viendrait me voir. (Bres 2012b, 1720)
- (2) S'il l'épousait, il serait riche. (Kronning 2009, 98)
- (3) Les bombes américaines auraient fait 200 morts. (Kronning 2002, 565)
- (4) Paul n'est pas là ! Serait-il à Paris ? (Dendale 2010, 291)

Voici, la répartition des études sur le conditionnel selon ses trois emplois :

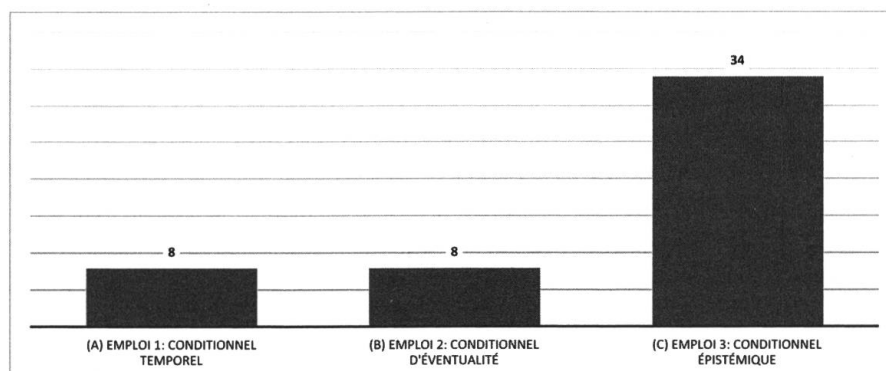


Figure 5. Répartition des divers types d'études portant sur un emploi particulier du conditionnel

On note le grand écart, en nombre de publications, entre les études portant sur le conditionnel épistémique d'une part et les études portant sur le conditionnel temporel et le conditionnel d'éventualité de l'autre. Cette activité de recherche plus intense pourrait s'expliquer par le fait que l'emploi épistémique du conditionnel a à voir avec l'évidentialité (ou la médiation/médiativité), un phénomène qui connaît un intérêt exponentiel en linguistique depuis les années 90 pour toutes les langues du monde et qui mobilise de très nombreux chercheurs.

Regardons maintenant d'un peu plus près l'activité scientifique (2000-2015) concernant chacun de ces trois emplois du conditionnel, à travers les publications reprises dans la bibliographie sous § 4.

(A) *Emploi 1: le conditionnel temporel*

Depuis Nilsson-Ehle 1943, on reconnaît deux «sous-emplois» (sémantiques) du conditionnel temporel: un sous-emploi dit «subjectif» et un sous-emploi dit «objectif». Le conditionnel temporel subjectif est celui qui apparaît prototypiquement (mais non exclusivement) dans le discours rapporté (indirect et indirect libre), en concordance avec un verbe au passé (cf. l'ex. 1); le conditionnel temporel objectif est celui qui est souvent utilisé par un historien quand il parle d'un fait passé mais qu'il veut présenter comme encore à venir par rapport à un point dans le passé (ex. *À cet instant il lui semblait inconcevable d'être un jour transparente à cet homme, et cependant elle le serait: prête et ardente* (A. Ferney, *La Conversation amoureuse*)), avec la dynamique narrative qui en résulte.

Parmi les travaux traitant du conditionnel temporel, on trouve plusieurs études de Jacques Bres<sup>2</sup> (2010a, 2010b, 2012b), dont une en collaboration avec Sophie Azzopardi (Azzopardi / Bres 2011). Jacques Bres propose une analyse temporelle polyphonique (ou dialogique) du conditionnel, dans laquelle le morphème «passé» du conditionnel (-*ais*) est représenté par une ligne droite, symbolisant ce qui est connu; le morphème du futur (-*r-*) par une structure ramifiée, qui commence, non pas au moment de la parole ( $t_0$ ) (comme cela est le cas pour le futur), mais à un moment de repère R qui se trouve dans le passé. Le caractère polyphonique réside dans le fait que la description du conditionnel demande aussi qu'on mobilise deux êtres de discours, le locuteur-énonciateur (principal) (E1) et un autre énonciateur (impliqué dans la phrase) (e1), responsables respectivement du point de repère R et du point

<sup>2</sup> Qui, à partir de 2008 (avec le colloque «La question polyphonique ou dialogique en sciences du langage» à Metz-Luxembourg en septembre 2008), s'est mis intensément à l'étude du conditionnel, avec toute une série de publications qui ont suivi.

de repère  $t_0$ . De la perspective de cet autre énonciateur (e1) (partie inférieure du schéma ci-dessous), l'événement localisé par le conditionnel se situe toujours quelque part au niveau de la structure ramifiée, qui symbolise le caractère incertain de l'événement décrit au conditionnel. Dans la perspective du locuteur-énonciateur principal (E1) (partie supérieure du schéma ci-dessous), cet événement peut se situer à plusieurs endroits de la représentation du temps et notamment aussi sur la partie de la ligne droite du certain qui se situe entre R et  $t_0$  (si l'événement décrit s'est réellement passé déjà avant le moment de l'énonciation).

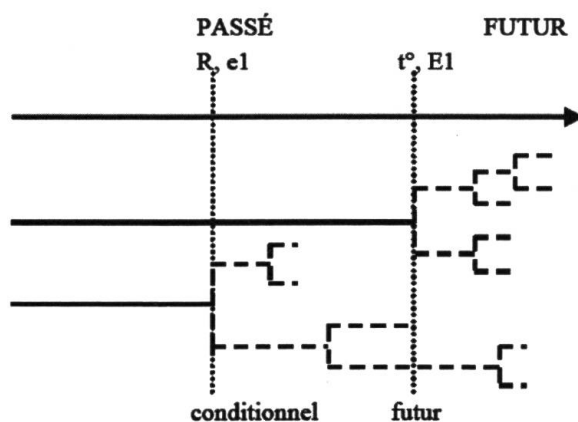


Figure 6. Représentation temporelle et dialogique du conditionnel selon Bres (Bres 2010a, 211)

### (B) Emploi 2: le conditionnel d'éventualité

Pour le conditionnel d'éventualité, on pourrait distinguer trois types d'emplois :

(1°) Le conditionnel d'éventualité « corrélatif », qui a comme structure prototypique *Si p, q* (*Si Sophie l'invitait, il serait ravi*), avec une subordonnée conditionnelle en *si* et une principale dans laquelle se trouve le conditionnel. Dans cet emploi, le conditionnel présente un processus A (décrit par la proposition dans laquelle apparaît le conditionnel) comme la conséquence (ou consécution) d'un processus B (qui constitue la condition dont dépend la réalisation du processus A). Des variantes de cette construction sont tout d'abord celles où la conjonction *si* est remplacée par *à supposer que*, *au cas où*, *pour le cas où*, *dans le cas où*, *quand bien même...* (*Au cas où Sophie l'inviterait, il serait ravi*, où seul le second conditionnel sera dit corrélatif), puis des

structures en parataxe, du type *Sophie l'inviterait, il serait ravi*, où seul le second conditionnel est corrélatif, puisqu'il exprime que le processus *être ravi* dépend du processus *être invité*.

(2°) Le conditionnel d'éventualité «non-corrélatif» est un emploi où le conditionnel invite à imaginer qu'une situation ou un processus *X soit vrai*, mais sans représenter le processus en question comme la conséquence d'un autre processus auquel ferait référence la phrase ou le contexte. Dans la phrase citée ci-dessus sous (1°), *Sophie l'inviterait, il serait ravi*, le second conditionnel, *serait ravi*, est corrélatif (présenté comme un processus dépendant d'une condition); le premier en revanche, *inviterait*, est non-corrélatif, car non dépendant d'une condition; il signale simplement que le locuteur demande à son interlocuteur de s'imaginer une situation dans laquelle Sophie invite quelqu'un. Cette situation est présentée comme non factuelle, fictive, imaginée.

(3°) Entre ces deux pôles, que distinguait déjà très explicitement Léon Clédat en 1889, se trouvent des emplois du conditionnel d'éventualité «non explicitement (ou implicitement) corrélatifs». Le processus peut y être interprété comme lié à une condition, mais la condition n'est indiquée d'aucune manière formelle (même pas par un lien de parataxe). Dans *Je voudrais vous demander quelque chose*, la condition n'est pas exprimée explicitement; le conditionnel y est toutefois «sémantiquement corrélatif»: il lie un processus comme conséquence à un autre processus, qui est la condition d'apparition du premier. Pour ce type de conditionnel, on doit donc toujours reconstruire une proposition en *si*.

Parmi les travaux sur le conditionnel que nous avons recensés pour la période 2000-2015, il y en a plusieurs qui portent spécifiquement sur le conditionnel d'éventualité. Andrée Borillo (2001) par exemple étudie les ressemblances et différences entre les diverses constructions corrélatives (hypotactiques et paratactiques). Elle analyse ces constructions en fonction de la possibilité d'inverser l'ordre de la protase et de l'apodose et propose, pour les décrire, un continuum allant de l'«adversatif» (où l'inversion des propositions est possible) au «conséquentiel» (où l'inversion des propositions est impossible). Jacques Moeschler et Anne Reboul (2001) étudient les phrases conditionnelles à la lumière du temps et de l'aspect dans l'antécédent et le conséquent. Ils décrivent la relation entre d'une part le temps et l'aspect et d'autre part la distinction entre conditionnelle simple et conditionnelle contre-factuelle. Mathieu Vidal (2012) a consacré sa thèse à l'étude du conditionnel d'éventualité (et autres), pour lequel il a proposé une nouvelle «manière d'analyser», basée sur l'idée de connexion en sémantique des mondes possibles. Chaque type de connexion est le résultat d'un processus psychologique

composé d'une phase « d'inhibition » (« pendant laquelle le sujet doit abandonner un certain nombre de croyances quant aux composants du conditionnel » (Vidal 2012, 278)) et d'une « phase d'ajout » (pendant laquelle le sujet « doit alors juger si la relation de connexion postulée par le type de conditionnel employé est bien respectée » (Vidal 2012, 278)).

Hans Kronning (2009, 2014), s'inspirant de Ducrot, d'Anscombe et de Nølke, propose une analyse polyphonique des conditionnelles et des conditionnels corrélatifs. Selon lui, une conditionnelle fait entendre plusieurs êtres de discours, qui expriment tous des points de vue (2009, 101) : LOC,  $I_0$  et L. Le locuteur LOC est pour lui « le sujet cognitif et interactionnel qui construit le discours, mais qui n'a pas de 'voix' et, partant, ne peut s'exprimer qu'à travers les images qu'il construit de lui-même » (Kronning 2014, 19-20). Ces images, ce sont le locuteur de l'énoncé ( $I_0$ ) et le locuteur du discours (L). Le premier ( $I_0$ ) existe uniquement dans le *hic et nunc* énonciatif; il affirme la relation hypothétique entre  $p$  et  $q$ . Le locuteur du discours (L), dont l'existence transcende le *hic et nunc* énonciatif, est l'image du locuteur comme sujet cognitif et interactionnel; il donne à voir son attitude épistémique vis-à-vis des procès dénotés dans  $p$  et  $q$ . La variation dans l'attitude permet à Kronning de décrire de façon très élégante et efficace les différences entre potentiel et irréel.

(C) *Emploi 3: le conditionnel épistémique (ou évidentiel)*

À l'intérieur du troisième groupe d'emplois, les emplois épistémiques, on oppose, depuis Liliane Tasmowski (2001), le conditionnel reportatif et le conditionnel conjectural, qui s'opposent sur le plan évidentiel: le conditionnel reportatif (exemple 3 plus haut) indique que l'information a été reprise à autrui, le conditionnel conjectural (exemple 4) qu'elle a été inférée par le locuteur à partir d'éléments concrets du contexte situationnel. La Figure 7 montre la répartition des études portant sur ces deux conditionnels épistémiques.

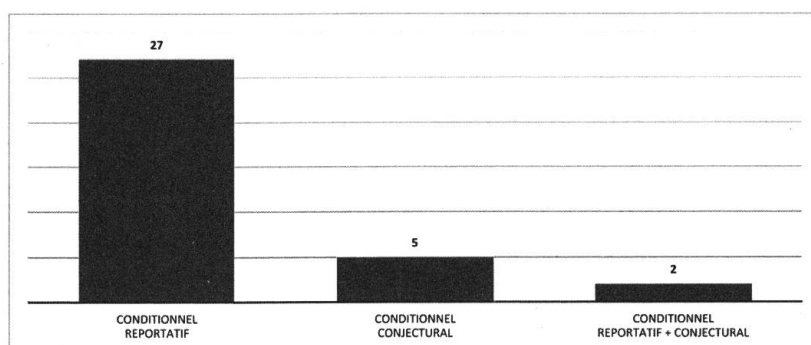


Figure 7. Répartition des études portant sur les deux types de conditionnel épistémique

Des deux emplois épistémiques, le conditionnel reportatif est de loin le plus étudié. Cela est probablement dû au fait qu'il y a eu un débat assez intense et fourni autour des composantes sémantiques qu'il convient de distinguer dans le sémantisme de cet emploi, débat que n'a pas connu l'emploi conjectural.

Le sémantisme du conditionnel reportatif est articulé dans la littérature spécialisée en trois traits sémantiques. Un des points du débat est de savoir quel trait sémantique domine. Depuis que les anciennes grammaires du français ont décrit cet emploi (Dendale / Van de Weerd, étude en cours), on attribue au conditionnel reportatif les trois traits sémantiques suivants (cf. Dendale 1991): (i) un trait modal de « caractère incertain de l'information » ou « incertitude du locuteur quant à l'information », (ii) un trait évidentiel de reprise de l'information à autrui et (iii) un trait aléthique de non-prise en charge par le locuteur de l'information transmise (cf. aussi Dendale 1993).

Dans ce débat, on peut distinguer trois positions, quant à l'importance relative des trois traits sémantiques. Pour Patrick Dendale (1991, 1993), le trait le plus important est le trait évidentiel de reprise de l'information à autrui, les deux autres traits (trait modal du caractère incertain de l'information et trait aléthique de la non-prise en charge du contenu propositionnel) étant variables et liés d'une façon ou d'une autre au trait évidentiel. Le conditionnel reportatif peut donc, selon lui, être qualifié de marqueur évidentiel. Cette hypothèse a été contestée par Lotfi Abouda (1997, 2001), qui pose que « la valeur basique du conditionnel journalistique n'est autre que l'expression d'une non prise en charge [...] de son énoncé par le Locuteur » (2001, 278). Le conditionnel pour Abouda est « un moyen permettant au Locuteur de ne pas assumer [...] le contenu de la proposition, c'est-à-dire de ne pas se prononcer sur sa valeur de vérité » (Abouda 2001, 279). C'est le trait aléthique qui, pour lui, prime clairement dans son sémantisme et non le trait évidentiel. Une sorte de « synthèse-compromis » provisoire a été proposée par Hans Kronning (2002, 2005, 2012), pour qui le conditionnel reportatif est un « marqueur grammatical mixte », à la fois évidentiel (il utilise le terme de « médiatif ») et modal, ayant donc deux traits d'importance égale : l'indication de l'emprunt de l'information à autrui et l'indication de la non-prise en charge de l'information transmise par le locuteur (appelée par lui « modalisation zéro du dictum »).

Puis, il y a quelques études qui élargissent la décomposition sémantique du conditionnel reportatif en y intégrant un quatrième trait. Laurent Gosselin (2001) rajoute ainsi aux trois traits de base distingués par Dendale (1993), qu'il reprend, un quatrième trait : « information à confirmer ». Il pose que le conditionnel reportatif exprime « une possibilité qui ne s'est pas encore trans-

formée en irrévocable », c'est-à-dire en chose avérée (Gosselin 2001, 64). Le conditionnel reportatif retarde le passage à l'irrévocable en plaçant le processus ou l'état exprimé par le conditionnel reportatif (provisoirement) dans le domaine du possible. Il signale donc qu'on attend toujours la confirmation de l'information. Jean-Marie Merle (2004) s'inscrit dans cette ligne d'analyse : « le conditionnel journalistique est conditionnel de reprise : il s'emploie pour reprendre des propos tout en manifestant une prise de distance à l'égard de ces propos, le critère non vérifiable/non vérifié étant toujours pertinent » (Merle 2004, 248). Certains auteurs appliquent cette analyse en traits à de nouvelles données, comme Agnès Celle (2004, 2007), proche d'Abouda (1997, 2001) – même si elle travaille dans un tout autre cadre théorique, la TOE de Culioli. Elle pose que le trait de base du conditionnel reportatif est celui de non-prise en charge, trait qu'elle retrouve aussi dans les équivalents allemand et anglais du conditionnel reportatif. Lien Baeyens (2012), dans son mémoire de maîtrise sur le conditionnel reportatif, part en revanche de l'analyse de Kronning (2002, 2005, 2012), qu'elle vérifie sur des textes juridiques, à la recherche des premières occurrences de l'emploi reportatif en français. Françoise Sullet-Nylander (2006a, 2006b, 2013) part, elle aussi, en tout cas selon ses dires, de l'analyse de Kronning (2002, 2005, 2012), pour son étude sur le conditionnel reportatif dans les titres d'articles du journal *Le Monde*, mais à lire le passage suivant, on pourrait conclure qu'elle s'inscrit plutôt dans l'analyse de Dendale :

« La valeur la plus prégnante est bien celle d'emprunt de l'information à autrui, tandis que celle de < non-prise en charge > (aléthique) revendiquée comme basique du CJ (par Abouda du moins) nous semble moins opérante en raison de la nature même du titre, énoncé minimal, dans lequel l'acte d'assertion est particulièrement accentué. [...] Quant au degré d'incertitude de la part du locuteur de l'énoncé, il varie d'un titre à l'autre, voire sans doute d'un lecteur à l'autre, en fonction en particulier de la nature même de l'événement rapporté. » (Sullet-Nylander 2006a, 15).

Elle y pose en effet que l'emprunt est le trait principal du conditionnel reportatif, la non-prise en charge étant moins prégnante et l'incertitude variable. Est-ce que cela suggérerait que dans certains types de textes (comme les titres dans le journal *Le Monde*) l'analyse de Kronning pose problème ?

À côté de toutes ces analyses, qui, d'un point de vue théorique, partagent en gros les mêmes objectifs, à savoir de vouloir déterminer les composantes du sémantisme du conditionnel reportatif ou de les retrouver dans des types de textes particuliers, il y a aussi quelques études qui traitent du sémantisme du conditionnel reportatif dans une autre perspective et/ou avec d'autres objectifs. Ces études visent plutôt à rattacher le conditionnel reportatif aux autres emplois de ce tiroir. Ainsi Corinne Rossari (2009) propose une analyse



du conditionnel reportatif proche d'une hypothèse chère aux grammairiens du XIX<sup>e</sup> siècle et à certains linguistes contemporains (Moeschler / Reboul 2001 par exemple), à savoir que le propre du conditionnel (en général) est qu'on peut l'associer toujours à une protase en *si*. Dans le cas du conditionnel reportatif, selon Rossari, cette protase sert de «cadre épistémique» portant sur la vérité de l'information. Selon elle, le conditionnel reportatif n'a dans son sémantisme propre ni un trait de non-prise en charge, ni un trait d'emprunt. Ce faisant, elle ramène ou rattache en fait le conditionnel reportatif à un conditionnel d'éventualité corrélatif. Jacques Bres (2012a), lui, défend l'idée que le conditionnel a partout une structure temporelle et polyphonique et ramène le conditionnel reportatif aux caractéristiques qu'a le conditionnel temporel.

Université d'Anvers (GaP)

Jessica VAN DE WEERD

Patrick DENDALE

#### 4. Liste d'études sur le conditionnel (2000-2015)

Ce qui suit est d'abord une liste *thématique* des références qui ont servi de base au traitement quantitatif plus haut, et ensuite la liste *bibliographique* complète de toutes les études sur le conditionnel publiées entre 2000 et 2015. La liste de références tout à la fin de cet article, sous §5, réunit les travaux cités plus haut (et dont certains tombent hors de la portée de ce complément de bibliographie rétrospective dans §4.2).

##### 4.1. Bibliographie thématique

Dans cette bibliographie, nous n'avons mis que les références raccourcies. Les références complètes figurent dans la bibliographie alphabétique sous §4.2.

##### 4.1.1. Études générales (41)

##### A. Évolution de la forme et du sens du conditionnel (8)

D'Hulst 2002; Dendale 2012a; Dreer 2013; Lanly 2002; Pagani-Naudet 2012; Patard / De Mulder 2012; Patard / Grabar / De Mulder 2015; Wilmet 2001

##### B. Valeur invariante en langue du conditionnel (8)

Bres / Azzopardi / Sarrazin 2012a; Bres 2010c; Caudal / Vetter 2005; Celle 2007; Haillet 2003; Nøtke / Korzen 2001; Vet / Kampers-Mahne 2001; Vetter 2001

**C. Le conditionnel: temps ou mode (2)**

Lauze 2008; Melis 2001

**D. Différences entre les emplois du conditionnel (3)**

Dendale / Kreutz 2014; Dendale 2013; Haillet 2001

**E. Comparaison du conditionnel avec des équivalents dans d'autres langues (11)**

Alas 2012a, 2012b; Azzopardi / Sarrazin 2013; Azzopardi 2011; Begioni / Rocchetti 2012; Foullioux 2006; Kronning 2013; Merle 2001; Pezechki 2012; Provôt 2011; Sarrazin / Azzopardi 2012

**F. Travaux d'ensemble (3)**

Bres / Azzopardi / Sarrazin 2012b; Dendale / Tasmowski 2001; Haillet 2002

**G. « Autres » (6)**

Camussi-Ni 2006; Dendale / Coltier 2013; Dendale 2001; Howell 2012; Portine 2000; Soutet 2007

*4.1.2. Études portant sur un emploi du conditionnel (50)***A. Emploi 1: le conditionnel temporel (8)**

Alas / Treikelder 2012; Azzopardi / Bres 2011; Bres 2010a, 2010b, 2012b; Popescu 2013; Provôt 2009; Wilhelm 2009

**B. Emploi 2: le conditionnel d'éventualité (8)**

Alas / Treikelder 2010; Borillo 2001; Kronning 2009a, 2009b, 2014b; Moeschler / Reboul 2001; Pedersen 2012; Vidal 2012

**C. Emploi 3: le conditionnel épistémique (ou évidentiel) (34)****a. Conditionnel reportatif (27)**

Abouda 2001; Baeyens 2012; Bres 2012a; Celle 2004; Coltier / Dendale 2004; Dendale / Andrei 2014, 2015; Dendale / Coltier 2012; Dendale 2002, 2012b, 2014, 2015; Gosselin 2001; Kronning 2002, 2004, 2005, 2007, 2012, 2014a, 2015; Merle 2004; Rossari 2009, 2012; Sullet-Nylander 2006a, 2006b, 2013; Vatrican 2010

**b. Conditionnel conjectural (5)**

Azzopardi / Bres 2014; Bres / Azzopardi 2012; Bres 2013; Dendale 2010; Tasmowski 2001

**c. Les deux: conditionnel reportatif + conditionnel conjectural (2)**

Bourova / Dendale 2013; Provôt / Deslès 2012

#### 4.2. Bibliographie alphabétique rétrospective sur le conditionnel (2000-2015)

- Abouda, Lotfi, 2001. «Les emplois journalistique, polémique, et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire», in: Dendale, Patrick / Tasmowski, Liliane (ed.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 277-294.
- Alas, Reet, 2012a. *Les valeurs du conditionnel français et estonien. Une étude contrastive basée sur les textes traduits et comparables*, Thèse de doctorat, Tartu, Universitatis Tartuensis.
- Alas, Reet, 2012b. «Quelques remarques sur des équivalents estoniens du subjonctif français: quelle est la valeur du conditionnel?», in: Ahlstedt, Eva e.a. (ed.), *Actes du XVIII<sup>e</sup> congrès des romanistes scandinaves / Actas del XVIII congreso de romanistas escandinavos*, Gothenburg, Acta universitatis Gothoburgensis, 32-43.
- Alas, Reet / Treikelder, Anu, 2010. «Remarques sur le conditionnel en français et en estonien: variations modales dans la traduction», in: Havu, Jukka et al. (ed.), *Actes du XVII<sup>e</sup> congrès des Romanistes Scandinaves / Actas del XVII congreso de romanistas escandinavos*, Tampere, Tampere University Press, 46-62.
- Alas, Reet / Treikelder, Anu, 2012. «La valeur temporelle du conditionnel français en contraste avec le mode conditionnel estonien», *Faits de langues* 40/1, 165-172.
- Azzopardi, Sophie, 2011. *Le Futur et le Conditionnel: valeur en langue et effets de sens en discours. Analyse contrastive espagnol / français*, Thèse de doctorat, Montpellier, Université Paul Valéry - Montpellier 3.
- Azzopardi, Sophie / Bres, Jacques, 2011. «Temps verbal et énonciation. Le conditionnel et le futur en français: l'un est dialogique, l'autre pas (souvent)», *Cahiers de praxématique* 56, 53-76.
- Azzopardi, Sophie / Bres, Jacques, 2014. «Futur, conditionnel, et effets de sens de conjecture et de rejet en interrogation partielle», *SHS Web of Conferences* 8, 3003-3013.
- Azzopardi, Sophie / Sarrazin, Sophie, 2013. «Subordination et productivité modalisante du conditionnel en espagnol et en français», *Studia Universitatis Babeş-Bolyai, Philologia* 58/4, 211-221.
- Baeyens, Lien, 2012. *Le conditionnel épistémique dans les textes juridiques du XIV<sup>e</sup> siècle*, Thèse de maîtrise, Antwerpen, Universiteit Antwerpen.
- Begioni, Louis / Rocchetti, Alvaro, 2012. «Conditionnel, futur et verbes modaux dans l'expression des modalités et de la temporalité en italien. Éléments de comparaison avec le français», *Faits de langues* 40/2, 21-28.
- Borillo, Andrée, 2001. «Le conditionnel dans la corrélation hypothétique en français», in: Dendale, Patrick / Tasmowski, Liliane (ed.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 231-250.
- Bourova, Viara / Dendale, Patrick, 2013. «*Serait-ce un conditionnel de conjecture? Datation, évolution et mise en relation des deux conditionnels à valeur évidentielle*», *Cahiers Chronos* 26, 183-200.
- Bres, Jacques, 2010a. «Alors comme ça, le conditionnel serait *polyphonique...*», in: Colas-Blais, Marion et al. (ed.), *La polyphonie en langue et en discours. Modèles et réflexions théoriques*, Metz, Presses universitaires de Metz, 201-225.

- Bres, Jacques, 2010b. «Arthur, où t'as mis ton corps? Conditionnel et actualisation de l'effet de sens *historique*», in: Bres, Jacques *et al.* (ed.), *Actes du colloque international de l'AIP. Le concept d'actualisation en psychomécanique*, juin Bruxelles, Limoges, Lambert Lucas, 193-204.
- Bres, Jacques, 2010c. «Le conditionnel n'existerait pas, il faudrait l'inventer», in: Álvarez Castro Camino / Bango de la Campa, Flor María / Donaire, María Luisa (ed.), *Liens linguistiques. Études sur la combinatoire et la hiérarchie des composants*, Bern, Peter Lang, 201-225.
- Bres, Jacques, 2012a. «Robert aurait pris sa retraite et passerait du bon temps... Du conditionnel dit journalistique», in: Maury-Rouan, Claire (ed.), *Regards sur le discours*, Aix-en-Provence, Presses de l'université de Provence, 15-33.
- Bres, Jacques, 2012b. «Conditionnel et ultériorité dans le passé: de la subjectivité à l'objectivité», *SHS Web of Conferences* 1, 1719-1730.
- Bres, Jacques, 2013. «Futur et conditionnel de conjecture dans *Le Rouge et le noir*», *L'Information grammaticale* 139, 13-17.
- Bres, Jacques / Azzopardi, Sophie, 2012. «On aurait oublié les clés du dialogisme sur la porte de l'analyse? De l'effet de sens de conjecture du futur et du conditionnel en français», in: Bres, Jacques *et al.* (ed.), *Dialogisme: langue, discours*, Bern, Peter Lang, 135-147.
- Bres, Jacques / Azzopardi, Sophie / Sarrazin, Sophie, 2012a. «Le conditionnel en français: énonciation, ultériorité dans le passé et valeurs modales», *Faits de langues* 40/1, 37-43.
- Bres, Jacques / Azzopardi, Sophie / Sarrazin, Sophie, 2012b. *Ultériorité dans le passé, valeurs modales, conditionnel (Faits de langues 40)*, Paris, Ophrys.
- Camussi-Ni, Marie-Armelle, 2006. *Analyse formelle et conceptuelle des formes verbales du français contemporain à la croisée du passé simple et de l'imparfait, du futur et du conditionnel, les concepts '± potentiel' et '± défini'*, Thèse de doctorat, Rennes, Université de Rennes.
- Caudal, Patrick / Veters, Carl, 2005. «Un traitement conjoint du conditionnel, du futur et de l'imparfait: les temps comme des fonctions d'acte de langage», *Cahiers Chronos* 12, 109-124.
- Celle, Agnès, 2004. «La traduction du conditionnel journalistique: modes de construction de l'altérité énonciative en français, en allemand et en anglais», in: Lopez-Muñoz, Juan Manuel / Marnette, Sophie / Rosier, Laurence (ed.), *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, 500-509.
- Celle, Agnès, 2007. «Analyse unifiée du conditionnel de non prise en charge en français et comparaison avec l'anglais», *Cahiers Chronos* 19, 43-61.
- Coltier, Danielle / Dendale, Patrick, 2004. «Discours rapporté et évidentialité: comparaison du conditionnel et des constructions en *selon N*», in: Lopez-Muñoz, Juan Manuel / Marnette, Sophie / Rosier, Laurence (ed.), *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, 587-598.
- D'Hulst, Yves, 2002. «Le développement historique des propriétés temporelles du conditionnel en français et en italien», in: Laca, Brenda (ed.), *Temps et aspect. De la morphologie à l'interprétation*, Vincennes, Presses Universitaires de Vincennes, 81-98.

- Dendale, Patrick, 2001. «Les problèmes linguistiques du conditionnel en français», in: Dendale, Patrick / Tasmowski, Liliane (ed.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 7-18.
- Dendale, Patrick, 2002. *Perception et Cognition. Des marqueurs de l'évidentialité à la représentation de l'espace par les prépositions*, Paris, Université de Paris Sorbonne.
- Dendale, Patrick, 2010. «*Il serait à Paris en ce moment. Serait-il à Paris? À propos de deux emplois épistémiques du conditionnel. Grammaire, syntaxe et sémantique*», in: Álvarez Castro, Camino / Bango de la Campa, Flor María / Donaire, María Luisa (ed.), *Liens linguistiques. Études sur la combinatoire et la hiérarchie des composants*, Bern, Peter Lang, 291-317.
- Dendale, Patrick, 2012a. «Le traitement des tiroirs en *-rais* dans quelques grammaires du début du XVIII<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle», in: Kindt, Saskia / Dendale, Patrick / Vanderheyden, Anne (ed.), *La langue mise en contexte: essais en l'honneur d'Alex Vanneste*, Maastricht, Shaker, 209-235.
- Dendale, Patrick, 2012b. «Le conditionnel 'journalistique', marqueur de modalisation en discours second: éléments d'archéologie grammaticale», in: Branca-Rosoff, Sonia (ed.), *L'hétérogène à l'œuvre dans la langue et les discours: hommage à Jacqueline Authier-Revuz*, Paris, Lambert-Lucas, 229-248.
- Dendale, Patrick, 2013. «Conditionnel, corrélation, incertitude. Quelques réflexions», in: Norén, Coco et al. (ed.), *Modalité, évidentialité et autres friandises langagières. Mélanges offerts à Hans Kronning à l'occasion de ses soixante ans*, Bern, Peter Lang, 61-79.
- Dendale, Patrick, 2014. «Le conditionnel de reprise: apparition en français et traitement dans les grammaires du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle», in: Anscombe, Jean-Claude / Oppermann-Marsaux, Evelyne / Rodríguez Somolinos, Amalia (ed.), *Médiativité, polyphonie et modalité en français: études synchroniques et diachroniques*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 243-260.
- Dendale, Patrick, 2015. «Les composantes sémantiques du conditionnel épistémique de reprise en français: un bilan», in: Serrano-Dolader, David / Porroche Ballesteros, Margarita / Martín Zorraquino, María Antonia (ed.), *Aspectos de la subjetividad en el lenguaje*, Zaragoza, Institución Fernando el Católico, 49-67.
- Dendale, Patrick / Andrei, Diana, 2014. «*Exactement* + numéral cardinal et le conditionnel épistémique», *Travaux du CBL / Papers of the LSB* 8, 80-93.
- Dendale, Patrick / Andrei, Diana, 2015. «*Il y aurait exactement quatre linguistes qui...*: sur la valeur et la combinaison rare mais non exclue du conditionnel épistémique avec *exactement* + numéral cardinal», *Pratiques* 167-168, 1-14.
- Dendale, Patrick / Coltier, Danielle, 2012. «La lente reconnaissance du 'conditionnel de reprise' par les grammaires du français», in: Colombat, Bernard / Fournier, Jean-Marie / Raby, Valérie (ed.), *Vers une histoire générale de la grammaire française: matériaux et perspectives: actes du colloque international de Paris*, Paris, Champion, 631-652.
- Dendale, Patrick / Coltier, Danielle, 2013. «*Sodome et Gomorrhe* et l'emploi du conditionnel», in: Sostero, Henrot et al. (ed.), *Marcel Proust et la forme linguistique de la Recherche*, Paris, Honoré Champion, 131-159.

- Dendale, Patrick / Kreutz, Philippe, 2014. «Comment opposer les deux conditionnels épistémiques au conditionnel d'éventualité au moyen des notions de réalité, factua- lité, modalité et prise en charge?», *Travaux linguistiques du CERLICO* 25/1, 129-151.
- Dendale, Patrick / Tasmowski, Liliane, 2001. *Le conditionnel en français*, Metz, Univer- sité de Metz.
- Dreer, Igor, 2013. «The Use of the Future and Conditional in High Medieval Litera- ture», in: Arteaga, Deborah L. (ed.), *Research on Old French: The State of the Art*, Dordrecht, Springer Netherlands, 221-242.
- Foullioux, Carolina, 2006. «Los valores del condicional en francés y su comparación con el español», *Thélème. Revista Complutense de Estudios Franceses* 21, 63-79.
- Gosselin, Laurent, 2001. «Relations temporelles et modales dans le 'conditionnel jour- nalistique'», in: Dendale, Patrick / Tasmowski, Liliane (ed.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 45-66.
- Haillet, Pierre Patrick, 2001. «A propos de l'interrogation totale directe au condition- nel», in: Dendale, Patrick / Tasmowski, Liliane (ed.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 295-330.
- Haillet, Pierre Patrick, 2002. *Le conditionnel en français: une approche polyphonique*, Paris, Editions OPHRYS.
- Haillet, Pierre Patrick, 2003. «Représentations discursives, point(s) de vue et signifié unique du conditionnel», *Langue française* 138, 35-47.
- Howell, Jonathan, 2012. «On modal interpretations of the French *Conditionnel*», *Pro- ceedings of the North East Linguistic Society* 39, 401-413.
- Kronning, Hans, 2002. «Le conditionnel 'journalistique': médiation et modalisation épistémiques», *Romansk forum* 16/2, 561-575.
- Kronning, Hans, 2004. «Modalité et médiation épistémiques», in: Delamotte-Legend, Régine (ed.), *Les médiations langagières. Des faits de langue aux discours*, Rouen, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 34-65.
- Kronning, Hans, 2005. «Polyphonie, médiation et modalisation: le cas du conditionnel épistémique», in: Bres, Jacques *et al.* (ed.), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, Bruxelles, De Boeck, 297-312.
- Kronning, Hans, 2007. «Les auxiliaires 'médiatifs' en suédois à la lumière du condi- tionnel épistémique et du futur aléthique en français», in: Begioni, Louis / Muller, Claude (ed.), *Problèmes de sémantique et de syntaxe. Hommage à André Rousseau*, Lille, Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 287-309.
- Kronning, Hans, 2009a. «Constructions conditionnelles et attitude épistémique en fran- çais, en italien et en espagnol», *Syntaxe et sémantique* 10/1, 13-32.
- Kronning, Hans, 2009b. «Polyphonie, constructions conditionnelles et discours rap- porté», *Langue française* 164/4, 97-111.
- Kronning, Hans, 2012. «Le conditionnel épistémique: propriétés et fonctions discursives», *Langue française* 173, 83-97.
- Kronning, Hans, 2013. «Il condizionale epistemico di attribuzione in italiano», *La lin- gua italiana. Sotri, strutture, testi* 9/9, 125-142.

- Kronning, Hans, 2014a. «Pour une linguistique contrastive variationnelle : le conditionnel épistémique d'«emprunt» en français, en italien et en espagnol», in: Helland, Hans Petter / Meklenborg Salvesen, Christine (ed.), *Affaire(s) de grammaire. Mélanges offerts à Marianne Hobaek Haff à l'occasion de ses soixante-cinq ans*, Oslo, Novus Forlag, 67-90.
- Kronning, Hans, 2014b. «La théorie modale de la polyphonie et les constructions conditionnelles prédictives en si», *Langages* 193/1, 17-31.
- Kronning, Hans, 2015. «El condicional epistémico 'de atribución' en francés, italiano y español: aspectos diafásicos, diatópicos y diacrónicos», in: Lindschouw, Jan / Jeppesen Kragh, Kirsten (ed.), *Les variations diasystématiques et leurs interdépendances dans les langues romanes*, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie, 507-518.
- Lanly, André, 2002. «Plaidoyer pour le conditionnel en -rais», *L'Information grammaticale* 95/1, 20-22.
- Lauze, Audrey, 2008. «Le conditionnel: forme temporelle ou atemporelle?», *Communication, Lettres et sciences du langage* 2/1, 92-106.
- Melis, Ludo, 2001. «Hypothèses non temporelles sur le conditionnel comme tiroir de l'indicatif», in: Dendale, Patrick / Tasmowski, Liliane (ed.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 67-88.
- Merle, Jean-Marie, 2001. *Étude du conditionnel français et de ses traductions en anglais*, Paris, Editions OPHRYS.
- Merle, Jean-Marie, 2004. «Les énoncés au conditionnel 'journalistique': un cas particulier de style indirect libre?», *Bulletin de la Société de stylistique anglaise (Stylistique et énonciation: le cas du discours indirect libre)*, volume spécial, 229-248.
- Moeschler, Jacques / Reboul, Anne, 2001. «Conditionnel et assertion conditionnelle», in: Dendale, Patrick / Tasmowski, Liliane (ed.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 147-167.
- Nølke, Henning / Korzen, Hanne, 2001. «Le conditionnel: niveaux de modalisation», in: Dendale, Patrick / Tasmowski, Liliane (ed.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 125-146.
- Pagani-Naudet, Cendrine, 2012. «Le conditionnel dans les grammaires du français», *Faits de langues* 40/1, 215-218.
- Patard, Adeline / Grabar, Natalia / De Mulder, Walter, 2015. «Étude diachronique du conditionnel passé ou l'origine de la contrefactualité», *Journal of French Language Studies* 25/2, 189-211.
- Patard, Adeline / De Mulder, Walter, 2012. «L'évolution des usages du conditionnel en français», *Faits de langues* 40/1, 29-36.
- Pedersen, Mette Lindemann, 2012. «Circonstances atténuantes – Une analyse contrastive du conditionnel d'atténuation», *Synergies Pays Scandinaves* 7, 73-90.
- Pezechki, Homa Lessan, 2012. «Les homologues du conditionnel français en persan», *Faits de langues* 40/2, 197-204.
- Popescu, Cecilia Mihaela, 2013. «Conditionnel ou futur dans le passé? L'histoire d'un marqueur de relation anaphorique», *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 123/1, 12-32.

- Portine, Henri, 2000. «Le(s) conditionnel(s) et le schizo: De la mise en texte», *Travaux de linguistique* 41, 85-106.
- Provôt, Agnès, 2009. «Le 'futur dans le passé' en français et en allemand: concurrence des formes *wird*, *werde* et *würde* en allemand et comparaison avec le conditionnel», *Revue de sémantique et pragmatique* 25-26, 205-222.
- Provôt, Agnès, 2011. *Le conditionnel en français et ses équivalents en allemand: le concept de référentiel temporel et l'analyse aspecto-temporelle et énonciative*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris IV-Sorbonne.
- Provôt, Agnès / Desclés, Jean-Pierre, 2012. «Existe-t-il un 'conditionnel médiatif' en français?», *Faits de langues* 40, 45-52.
- Rossari, Corinne, 2009. «Le conditionnel dit épistémique signale-t-il un emprunt?», *Revue Tranel (Travaux neuchâtelois de linguistique)* 51, 75-96.
- Rossari, Corinne, 2012. «Euphémisme et litote en tant que phénomènes énonciatifs: le cas du conditionnel et de *il paraît que*», in: Bonhomme, Marc / de La Torre, Mariela / Horak, André (ed.), *Études pragmatico-discursives sur l'euphémisme. Estudios pragmático-discursivos sobre el eufemismo*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 135-152.
- Sarrazin, Sophie / Azzopardi, Sophie, 2012. «L'alternance du conditionnel et de la périphrase itive à l'imparfait dans des corpus oraux espagnols et français», *Studia Universitatis Babeş-Bolyai, Philologia* 3, 57-68.
- Soutet, Olivier, 2007. «Reformulation de la chronogénèse et position des formes du futur et du conditionnel dans le système verbal français», *Le français moderne* 75/2, 177-190.
- Sullet-Nylander, Françoise, 2006a. «De l'emploi du conditionnel journalistique: du titre à l'article et de l'article au titre. *Le Monde* (2005)», in: Olsen, M. / Swiatek, E. H. (ed.), *Actes du XVI<sup>e</sup> congrès des romanistes scandinaves / Actas del XVI congreso de romanistas escandinavos*, Roskilde, Department of Language and Culture, Roskilde University, <<http://rudar.ruc.dk/handle/1800/8146>>.
- Sullet-Nylander, Françoise, 2006b. «Paratexte, contexte et intertexte dans *Le Monde* (2005): conditionnels journalistiques et discours rapportés», *Pratiques* 129-130, 123-138.
- Sullet-Nylander, Françoise, 2013. «De l'emploi du conditionnel journalistique et du discours rapporté dans quatre journaux – français et suédois – au cours de 'l'affaire DSK' (mai-août 2011)», in: Norén, Coco et al. (ed.), *Modalité, évidentialité et autres friandises langagières. Mélanges offerts à Hans Kronning à l'occasion de ses soixante ans*, Bern, Peter Lang, 291-309.
- Tasmowski, Liliane, 2001. «Questions au conditionnel», in: Dendale, Patrick / Tasmowski, Liliane (ed.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 331-344.
- Vatrican, Axelle, 2010. «La modalité et le 'conditionnel de rumeur' en français et en espagnol», *Modèles linguistiques* 31/2, 83-94.
- Vet, Co / Kampers-Mahne, Brigitte, 2001. «Futur simple et futur du passé: leurs emplois temporels et modaux», in: Dendale, Patrick / Tasmowski, Liliane (ed.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 89-104.



- Vetters, Carl, 2001. «Le conditionnel: ultérieur du non-actuel», in: Dendale, Patrick / Tasmowski, Liliane (ed.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 169-207.
- Vidal, Mathieu, 2012. *Conditionnels et Connexions*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.
- Wilhelm, Raymund, 2009. «Der conditionnel narratif. Ein neues Erzähltempus und sein Gebrauch in der französischen Literatursprache», *Romanische Forschungen* 121/2, 133-161.
- Wilmet, Marc, 2001. «L'architecture du 'conditionnel'», in: Dendale, Patrick / Tasmowski, Liliane (ed.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 21-44.

## 5. Études citées dans l'introduction

Ne sont mentionnées ci-dessous que les références qui ne figurent pas dans la bibliographie rétrospective ci-dessus sous §4.2, c'est-à-dire des travaux antérieurs à 2000. Pour les références de ces autres travaux, nous renvoyons au §4.2.

- Abouda, Lotfi, 1997. *Recherche sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, Thèse de doctorat, Paris, Université Paris 7.
- Clédat, Léon, 1889. *Nouvelle grammaire historique du français*, Paris, Garnier frères.
- Dendale, Patrick, 1991. *Le marquage épistémique de l'énoncé: esquisse d'une théorie avec applications au français*, Thèse de doctorat, Antwerpen, Universiteit Antwerpen.
- Dendale, Patrick, 1993. «Le conditionnel de 'l'information incertaine': marqueur modal ou marqueur évidentiel?», in: Hilty, Gerold (ed.), *Actes du XX<sup>e</sup> Congrès International de linguistique et philologie romanes: Université de Zurich (6-11 avril 1992)*, Tübingen, Francke, 165-176.
- Dendale, Patrick / Vetters, Carl, 2001. «Bibliographie spécialisée sur le conditionnel en français», in: Dendale, Patrick / Tasmowski, Liliane (ed.), *Le conditionnel en français*, Metz, Université de Metz, 365-374.
- Haillet, Pierre Patrick, 1995. *Le conditionnel dans le discours journalistique*, Neuville (Québec), Bref.
- Lanly, André, 1958. «Nous avons à parler maintenant du futur», *Le français moderne* 26, 16-46.
- Lanly, André, 1996. *Deux problèmes de linguistique française et romane: I. Le conditionnel en -rais (et le futur en -rai), II. Le verbe aller et ses frères romans*, Paris, Champion.
- Lemare, Pierre-Alexandre, 1835. *Cours de langue française en six parties*, Paris, chez l'Auteur.
- Marcotte, Stéphane, 1999. «La genèse des futurs romans: petite mise au point pour les concours», *L'Information Grammaticale* 80, 17-21.
- Maupas, Charles, 1607. *Grammaire française*, Blois, Philippes Cottereay.
- Nilsson-Ehle, Hans, 1943. «Le conditionnel 'futur du passé' et la périphrase *devait* + infinitif», *Studia neophilologica* 16/1, 50-88.